



Ouagadougou, le

03 MAI 2024

N°2024 \_\_\_\_\_ MESRI/SG/DGCOB/DBE

# COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a l'honneur d'informer **les étudiants des universités publiques du Burkina Faso, en situation particulièrement difficile** que l'Etat burkinabè offre **des bourses d'indigence pour des études de cycle Master au titre de l'année académique 2023-2024.**

Par étudiant en situation particulièrement difficile, on entend :

- étudiants vivant avec un handicap ;
- étudiants affectés par la situation sécuritaire ;
- étudiants affectés par une autre situation sociale.

**Le nombre de bourses est dix (10).**

Les candidats à ces bourses peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme **CAMPUSFASO** à travers le lien suivant : [www.campusfaso.bf](http://www.campusfaso.bf)

## Procédure

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulant doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) avec un mot de passe pour ceux qui n'en ont pas ;
- se connecter à l'aide de l'INE et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique bourse pour accéder à l'espace de dépôt de votre dossier de candidature ;
- renseigner tous les champs et charger les pièces constitutives du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

### Conseils :

- vérifiez que vous avez une bonne connexion avant le dépôt ;
- bien vouloir vous assurer que la taille maximale des pièces du dossier ne dépasse pas 5 Mo ;
- veuillez enregistrer votre dossier avant la date limite de dépôt de candidature ; après le dépôt, bien vouloir vous reconnecter et vérifier que votre dossier est bien au complet et que toutes les pièces ont été bien chargées ;
- chaque candidat recevra un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature. Assurez-vous d'avoir reçu cet email de confirmation.

### **1. Conditions de candidature**

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants inscrits dans les universités publiques du Burkina Faso et remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabè ;
- **ne pas être âgé de plus de 27 ans révolus au 31 décembre 2023** pour la première année de Master
- **ne pas être âgé de plus de 29 ans révolus au 31 décembre 2023** pour la deuxième année de Master.

### **2. Composition du dossier**

Le dossier de candidature à joindre sur la plateforme doit comporter les pièces suivantes **scannées en couleur** :

- une fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme **CAMPUS FASO**) ;
- un extrait d'acte de naissance ou une photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- une photocopie légalisée ou une copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ;
- une photocopie légalisée des diplômes du baccalauréat et de la Licence ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des trois années de la Licence, pour les candidats à la bourse d'indigence de début de cycle Master ;
- une photocopie légalisée des relevés de notes de la première année de Master, pour les candidats à la bourse d'indigence en deuxième année de Master ;
- une photocopie de l'attestation d'inscription au titre de l'année académique 2023-2024 ;
- un certificat d'invalidité pour les étudiants vivant avec un handicap ;
- un acte délivré par l'autorité universitaire prouvant que l'étudiant est affecté par la situation sécuritaire ;

- un certificat d'indigence précisant le type et le degré d'indigence de l'étudiant pour les étudiants affectés par d'autres situations sociales.

Les dossiers peuvent être soumis sur la plateforme **du lundi 13 mai au dimanche 26 mai 2024 au plus tard à 23h 59 min** sur le site : <https://campusfaso.bf/> dans la rubrique bourse.

**NB :**

1. tout dossier incomplet sera jugé irrecevable administrativement ;
2. tout dossier comportant une pièce devant être légalisée et qui ne l'est pas ne sera pas examiné ;
3. les pièces originales ne sont pas acceptées ;
4. seuls les relevés de notes comportant une moyenne semestrielle ou annuelle seront pris en compte ;
5. les candidats ayant des inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne sont pas éligibles ;
6. la bourse n'est pas cumulable avec l'aide ou le prêt FONER, ou toute autre bourse ou autre financement ;
7. les candidats déjà attributaires d'une bourse nationale en cours ne sont pas éligibles.

P/le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général en mission,  
la Directrice Générale du Conseil  
à l'Orientation universitaire  
et des Bourses, assurant l'intérim



**Pr Windkouni Haoua Eugénie MAIGA**  
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques